



6^{ème} PHASE DE TRAVAUX de Talutage
BREIZH BOCAGE 2 - 2020 / BASSIN VERSANT DE LA PENZE

Dossier de consultation des entreprises

N°1801-04

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Haut Léon

PROPOSITION A TRANSMETTRE AU SYNDICAT POUR LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 12H00

Septembre 2019

I. Indications générales

Le Syndicat Mixte du Haut Léon mène des actions visant à reconquérir le bon état écologique des eaux du bassin versant de la Penzé. La reconstitution du maillage bocager est une des solutions pour atteindre cet objectif. Les travaux aménagement bocager sont réalisés dans le cadre du programme « Breizh Bocage ». (Annexe 1)

Le programme « Breizh Bocage » vise à la reconstruction du bocage à l'échelle de la Bretagne, mais aussi à sa préservation et à son renforcement. Breizh Bocage a également pour but de restaurer les paysages ruraux et de maintenir la biodiversité. Le programme est porté par de nombreux acteurs à différentes échelles territoriales telle que le Syndicat Mixte du Haut Léon.

I. Objet du marché

Ce marché fixe les modalités à respecter pour l'exécution des travaux de création de talus sur des parcelles situées sur le territoire du programme Breizh Bocage 2 du bassin versant de la Penzé.

II. Nature des travaux

Les opérations du marché consistent en :

- La création de talus sur un linéaire compris entre 500 et 4000 mètres. Le linéaire sera réparti en 5 à 15 projets.
- La fourniture et la mise en œuvre d'engazonnement des talus
- La modification d'1 à 5 entrées de champs.

III. Localisation des travaux

Les travaux seront à exécuter sur les communes du territoire d'action du Bassins Versant de la Penzé (Roscoff, Saint Pol de Léon, Plouénan, Henvic, Carantec, Taulé, Plouvorn, Guiclan, Saint Sève, Saint Thégonnec Loc-Eguiner, Guimiliau, Pleyber-Christ, Saint Sauveur, Commana, Plounéour-Ménez). (Annexe 1)

La localisation exacte des travaux du marché sera transmise par le Syndicat au prestataire retenu une fois la consultation terminée.

IV. Délai d'exécution des travaux

Les travaux de talutage seront réalisés en différentes phases, en fonction des cultures en place et de l'autorisation de démarrage des travaux de la part des services de l'Etat ou des financeurs.

- Hiver 2019
- Printemps 2020
- Été 2020

- Automne 2020

Le prestataire indiquera sur le bordereau de prix (Annexe2) la date possible de démarrage des travaux. La période exacte de démarrage des travaux et l'ordre de réalisation des chantiers seront définis et validés entre le prestataire retenu et le technicien du Syndicat.

II. Mode d'exécution des travaux

V. Installation de chantier

Une visite terrain des travaux sera organisée entre l'entrepreneur retenu, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

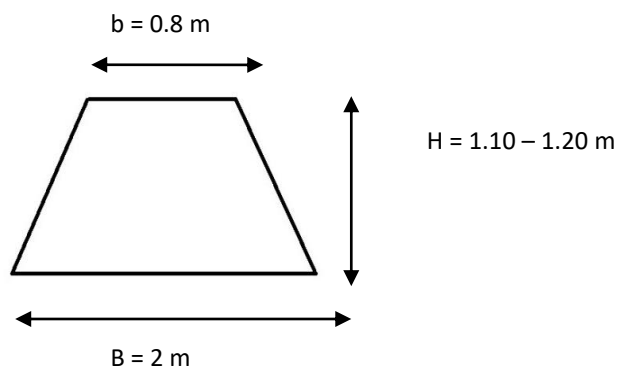
Le piquetage des travaux sera à la charge du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

VI. Création de talus

La fourniture de terre se fera directement sur la parcelle ou elle sera amenée par le bénéficiaire.

- Lorsque la terre sera prise sur la parcelle, la technique consistera à la prélever sur une largeur de 5 à 10 m par rapport au pied du talus et sur 5 à 15 cm de profondeur. Ces valeurs varieront en fonction de la possibilité de prendre la terre d'un seul ou des deux côtés de la parcelle.
- Lorsque la terre est apportée par le bénéficiaire, celui se chargera de disposer les apports le long du talus à créer.

Les talus devront être réalisés selon les mesures suivantes :



Le talus sera construit par couches successives et tassé verticalement afin d'avoir une bonne tenue.

Les flancs seront ensuite façonnés par tranchage latéral, la terre récupérée sera étalée sur la bande décaissée. Dans le cas où le tranchage latéral ne serait pas possible (voirie, lisère de bois), le flanc sera tassé latéralement au godet.

A la fin des travaux, le prestataire réalisera un décompactage de la zone tassée par le travail de la machine.

VII. Engazonnement des talus

Après l'édification des talus, les flancs et le sommet seront ensemencés par le prestataire. On y projettera un mélange de graines de ray-grass anglais alternatif demi- tardif diploïde (70%) et de fétuque élevé (30%). La densité de semis sera d'environ 5 grammes/m² soit 1.6kg pour 100 mètres linéaires de talus.

Le coût des semences et de l'ensemencement devra être inclus dans les propositions financières pour la création du talus.

VIII. Modification d'entrée de champs

Sur certains projets, la création du nouveau talus va nécessiter de modifier l'entrée de champs actuelle.

Les travaux consistent à :

- Défaire le talus existant en bordure de voirie sur une distance de 6 m,
- Aménager l'accès (nivellement de la pente),
- A mettre en place un tube en PVC pour permettre l'écoulement des eaux pluviales en cas de présence de fossé.

La terre récupérée sera réutilisée pour la construction du nouveau talus.

III. Rendu des propositions

Le candidat devra transmettre le bordereau de prix (Annexe 2) et le dossier de consultation paraphé et signé.

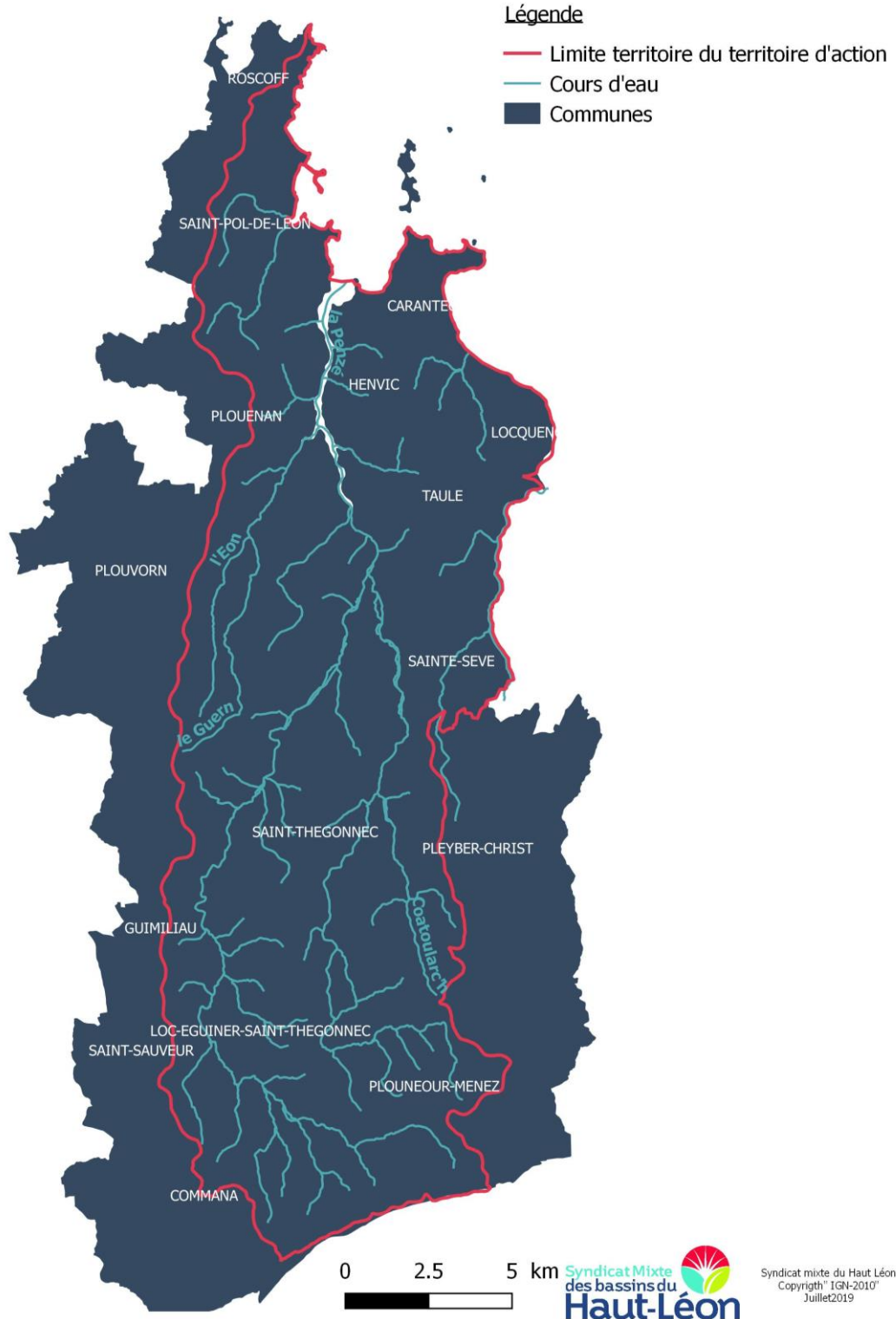
Le A.....

Nom de l'entreprise :

Signature et cachet

Annexe 1

Carte des limites du bassin versant de la Penzé



Annexe 2 : Bordereau de prix

Travaux de talutage – 6ème phase de travaux– Breizh Bocage 2 2019 / Bassin versant de la Penzé

Type de travaux	Minimum	Maximum
	Longueur en ml	Longueur en ml
Construction de talus	500 ml	4000 ml
Modification d'entrée de champs	0	5
Enherbement des talus	500 ml	4000 ml

Descriptif	Nombre (heure, jour, nb de trajet ou nb de km)	Coût unitaire HT (cout HT/heure, jour, nb, nb de trajet ou de km ...)	Cout HT	TVA	Cout TTC	Total TTC
Transport						
Création de talus (largeur base 2 m, largeur sommet 0.8 m, hauteur 1.1 – 1.2 m de hauteur)						
Dessouchage de haie coupée à ras (12 ml)						
Modification d'entrée de champ (6ml)						
Semences (70% de Ray Grass Anglais alternatif demi-tardif diploïde, 30% de Fétuque élevée, densité : 5g/m ²)						
Main d'œuvre						
Cout total de la prestation TTC						

N.B. : Les prix mentionnés intègrent toutes les dépenses nécessaires à l'exécution de la prestation, y compris les déplacements (incluant les frais d'hébergement et de restauration) et de manière générale tous les coûts indirects générés par l'exécution de la prestation.

Date travaux :

Le A.....

Nom de l'entreprise :

Signature et cachet